



PRIX DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS

Règlement - Édition 2022

Le Prix des lecteur·trice·s est décerné **par les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris** à un premier roman adulte écrit par un·e auteur·trice francophone et édité, entre le 15 août 2021 au 15 février 2022 (prise en compte de la rentrée littéraire de septembre 2021 et de janvier 2022).

LA SÉLECTION

Les bibliothécaires de la Ville de Paris, membres du comité du prix, sélectionnent 5 premiers romans d'auteur·trice·s francophones. La sélection se fait en deux temps. En décembre, le comité de sélection se réunit une première fois et choisit, parmi les ouvrages parus lors de la rentrée littéraire de septembre, les premiers romans qui intégreront la sélection des cinq. Le comité se réunit une seconde fois pour sélectionner les romans sortis lors de la rentrée littéraire de janvier.

FONCTIONNEMENT

Le vote est organisé en deux tours :

- Au premier tour, les votes du jury et les votes du public (en ligne, en bibliothèque et dans les librairies partenaires) comptent pour 50% chacun. À l'issue de ce premier tour, deux ouvrages sont retenus.
- Au second tour, les membres du jury votent pour leur roman préféré parmi les deux retenus. En situation d'ex aequo, c'est l'ouvrage ayant récolté le plus de suffrages du public qui l'emporte.

Le vote (en ligne, en bibliothèque et dans les librairies partenaires) débute le 26 mars et se clôture le 14 mai 2022.

LA PARTICIPATION DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES

Une fois la sélection dévoilée, les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris élisent leur titre préféré entre **le 26 mars et le 14 mai 2022**, selon les deux modalités suivantes :

1/ Participation au jury

Le jury est composé de :

- **14 lecteur·trice·s** inscrit·e·s dans les bibliothèques parisiennes
- **5 « ambassadeur·trice·s »** du prix :
 - ✓ 3 libraires partenaires (Comme un roman (3^e), Ici (2^e) et Nicole Maruani (13^e))
 - ✓ 2 membres du conseil parisien de la jeunesse

Les lecteur-trice-s inscrit-e-s dans toutes les bibliothèques de la Ville de Paris ont la possibilité de faire acte de candidature **du 15 septembre au 15 octobre 2021** en remplissant le formulaire disponible sur le portail des bibliothèques.

Les 14 lecteur-trice-s membres du jury sont ensuite sélectionné-e-s par les bibliothécaires, membres du comité de veille et Catherine Pont-Humbert, journaliste littéraire accompagnant la coordination du prix, en tenant compte des critères suivant :

- ✓ Parité
- ✓ Diversité d'âges
- ✓ Répartition géographique
- ✓ Motivation et force de conviction

Les membres du jury s'engagent :

- communiquer un mail et un numéro de téléphone personnel afin que le comité d'organisation puissent les joindre (les coordonnées ne sont pas conservées après le 30 juin 2022) ;
- à lire la sélection des cinq ouvrages qui leur est offerte ;
- à participer à la rencontre avec les auteur-trice-s sélectionné-e-s entre mars et mai 2022 ;
- à participer aux 2 réunions du jury organisées **en mai 2022** ;
- à assister à la remise du prix qui se déroulera **le 10 juin 2022**, à la **Bibliothèque de l'Hôtel de Ville**.

Les membres du jury acceptent par ailleurs de participer à l'animation du prix en étant filmé en train de chroniquer un livre de la sélection.

Pour les accompagner dans cet exercice deux ateliers leurs sont proposés.

La délibération finale a lieu en **mai 2022**.

2/ Le vote en ligne, dans les bibliothèques et librairies participantes

Du **26 mars au 14 mai 2022** les lecteur-trice-s inscrit-e-s dans toutes les bibliothèques parisiennes peuvent prendre part au vote organisé en ligne sur le portail des bibliothèques de la Ville de Paris ou dans les bibliothèques et les librairies qui participent à l'opération (présence d'une urne et de bulletins de vote).

Les votant-e-s s'engagent à ne voter qu'une fois et déclarent être inscrit-e-s en bibliothèque à Paris.

Les dates évoquées sont susceptibles d'être modifiées en fonction des règles sanitaires en vigueur